

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 86/027 / du 14/I/86

Portant nomination de Monsieur
KOUBA-KEITA, en qualité de Directeur
des Services Administratifs et Finan-
ciers au Secrétariat Général à la
Justice.

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification
de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de cer-
taines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/247 du 19 Mars 1982 portant attributions
et réorganisation du Ministère de la Justice ;

Vu le décret n° 85/1069 du 6/09/85 complétant le décret
n° 82/247 susvisé ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités
de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n° 85/1423 du ~~07.12.1985~~ portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E ;

ARTICLE 1er. - Monsieur KOUBA-KEITA, Inspecteur du Travail et de 5^e
échelon, est nommé Directeur des Services Administratifs et Financiers
au Secrétariat Général à la Justice.

.../...

ARTICLE 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

ARTICLE 3.- Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 13 JANVIER 1986

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Le Ministre des Finances et du
Budget,



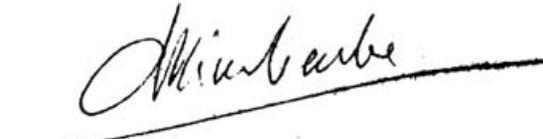
Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre de la Justice, Garde
des Sceaux,

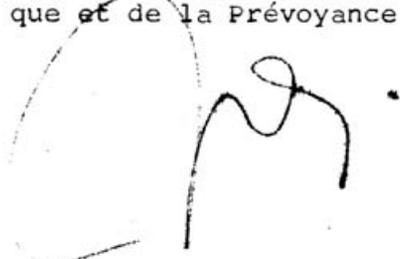


Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publi-
que et de la Prévoyance Sociale,



Capitaine Dieudonné KIMBEMBE.-



Bernard COMBO MATSIONA.-

